

Newsletter # 13

CPTS PAYS D'OR



Avril 2023

BIENVEILLANCE

La CPTS, dans son esprit de bienveillance, d'accompagnement, d'échanges, vous propose un café-écoute. A cette occasion, venez librement, comme vous êtes ! Nous vous proposerons un moment de partage. C'est l'occasion de ne pas avoir de langue de bois !

Donnons nous du temps de parole et d'écoute, luttons contre l'isolement et ne nous abandonnons pas dans un monde où le libéral ne nous permet pas directement de trouver facilement une oreille attentive.

Soyons respectueux de nos besoins, apprenons à nous écouter. Nous apprenons des valeurs, que nous enseignons à nos futurs pairs nous-mêmes, mais qu'il est difficile de rattacher à la réalité et de mettre en pratique sur le terrain.

Ainsi, chaque 2ème jeudi du mois, à partir de 13h, toute l'équipe de l'association vous attendra. N'hésitez pas à passer échanger sur tout sujet qui vous tient à coeur.

Prochaine date : jeudi 13 avril à partir de 13h - café, thé, jus de fruit et gourmandises vous seront offerts.

SANTÉ MENTALE : UN SITE POUR S'INFORMER EN CÔTE-D'OR

Les acteurs de la santé mentale en Côte d'Or ont construit un site d'information et d'orientation pour apporter des réponses aux personnes confrontées de près ou de loin à des problématiques de santé mentale ou de souffrance psychique. Pour plus d'informations, consultez le site « **Ma santé mentale en Côte d'Or** »

Quelques mots qui illustrent notre CPTS :

Soignant	Patient
Valeurs	Ethique
Adaptation	Humain
Formation	Avenir
Soutien	Pratique

La rétrospective 2022 de la CPTS Pays d'Or est disponible en cliquant **ICI**. Vous pourrez ainsi avoir un aperçu des actions et missions menées par notre association.

1er et 2 juin 2023:

Formation sur les compétences psychosociales par l'IREPS « *Promouvoir la santé par le développement des compétences psychosociales* ».

Cette formation fait écho aux propos du Ministre de la Santé qui a fait savoir qu'il souhaite que les compétences psychosociales soient renforcées « de la petite enfance jusqu'aux adultes », afin de lutter, entre autres, contre les addictions.

Détails et inscription à la formation ICI



Mot des professionnels

L'ORTHOPHONIE

Qu'est-ce que c'est ?

L'orthophonie consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :

- liés à la parole ou au langage oral (trouble du langage) et au langage écrit (trouble des apprentissages en langage écrit, anciennement appelé dyslexie-dysorthographe)
- des fonctions oro-myo-faciales, des troubles olfacto-gustatifs (paralysies, fente labio palatine, retard de développement, anosmie et/ou agueusie ...)
- des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation (dysphonie), à la cognition mathématique (trouble des acquisitions mathématiques).

Elle consiste également à :

- maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives (maladies génétiques, maladie d'Alzheimer, de Parkinson, autres démences...) ou à les améliorer en cas de post AVC ou de TC
- dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales (par exemple dans le cadre de l'autisme, de la surdité, du polyhandicap)

L'orthophoniste est un thérapeute qui prend en charge les troubles de la communication orale et écrite ou les troubles de l'oralité chez l'enfant, l'adolescent, la personne adulte ou vieillissante, dans un but de prévention et de réadaptation.

L'orthophoniste exerce, sur prescription médicale: «bilan d'orthophonie et rééducation si nécessaire».

Vous trouverez d'autres informations sur le site de la Fédération Nationale des Orthophonistes ou sur le site <http://www.fno-prevention-orthophonie.fr/>

Un grand merci à Gwenaëlle CROLAIS pour la présentation de sa profession. Pour retrouver l'intégralité de sa présentation, c'est par [ICI](#)

L'Ordre National des Infirmiers a proposé le 22 mars 2023, une matinale consacrée aux CPTS.

Cliquez sur le lien [ICI](#) afin de voir ou revoir l'intégralité de cet échange.



Agenda d'avril

5: Rencontre avec le Service Social DIVIO, 16h, Visio

5: Réunion présentation IPA santé mentale, 20h, Visio

6: Réunion InterCPTS, 12h30, Visio

12: Réunion du Bureau, 20h, Visio

13: Café-écoute, 13h, dans les locaux de la CPTS

17: Réunion de groupe Prévention des accidents domestiques chez les enfants, 14h, CPTS

20: Réunion de groupe Promotion de la télésanté, 20h, Visio

26: Réunion de groupe Promotion du territoire et du travail coordonné, 20h, Visio

Save the dates :

Le **jeudi 22 juin 2023**

se déroulera un atelier portant sur le thème « *Les dispositifs pouvant être sollicités sur le territoire* ». Il aura lieu à la Salle Intercommunale de Pontailier-sur-Saône. Les horaires n'ont pas encore été communiqués.

Les **Journées**

Nationales des CPTS

auront lieu les **11, 12 et 13 octobre 2023**.

Elles se dérouleront à Auxerre : Auxerre Expo - 1 Rue des Plaines de l'Yonne - 89006

Mardi 25 avril de 18h à 20h:

Webinaire à destination des médecins : *Traitements médicamenteux dans le cadre de comportements dévifs* **Inscription en ligne**

Pour rappel : il est toujours possible de s'inscrire au groupe de travail « Prévention des accidents domestiques chez les enfants »
Inscrivez-vous à l'adresse suivante : cptspaysdor@gmail.com

Notre nouvelle coordinatrice a été recrutée. Elle rejoindra notre CPTS courant du mois de mai et se présentera à vous à son arrivée.

MISSION DE GESTION DE CRISES SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de la nouvelle mission socle des CPTS, un groupe de travail doit être mis en place afin de commencer à poser les bases du projet. La CPTS a déjà participé à des groupes de travail au niveau régional, et nous avons commencé à engager les actions de notre côté. Il est maintenant nécessaire d'adapter le projet à notre territoire, et ce avec l'aide des professionnels de santé.

Si vous souhaitez vous investir dans cette nouvelle mission, vous pouvez vous inscrire dans le groupe en nous envoyant un mail à l'adresse suivante : cptspaysdor@gmail.com, ou bien directement via le lien ci-après : **[Lien d'inscription](#)**